

Nombre de Membres du comité :
65

Séance du 29 février 2024
L'an deux mille vingt quatre et le 29 février à 17 heures 30
le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à **BOËSSE** sous la Présidence de Madame Monique BEVIÈRE

Nombre de Membres en fonction :
65

Nombre de Présents : 37

Étaient présents :
MMES BARRAULT Brigitte, BEVIÈRE Monique, CHARVIN Evelyne, DAUVILLIERS Delmira, DOUELLE Nadine, HERBLOT Marie-Claude, LEVEQUE Marie-Claire, LEVY Véronique, PILLAVOINE Aude, PRUNET Delphine, RAGOBERT Catherine, RIVAULT Corinne

Nombre de Pouvoirs : 6

Nombre de suffrages exprimé : 43
Oui : 43

MM BACHELET Raynald, BERTHELOT Michel, BLONDEL Christian, BOURGEOIS Martial, BRETONNET Jean-Luc, BRICHARD Gérard, CHAMBRIN Michel, CHANCLUD Dominique, CITRON Olivier, COLMAN Philippe, DUJARDIN Jean-Louis, DUVERGER Thibaud, HERVE Olivier, LAROCHE Pierre, LENOBLE Denis, LOURS Philippe, MANGEANT Jean-Claude, MONCEAU Didier, PETIOT Pierre, PICAULT Antoine, PIERQUIN José, POINCLOUX Daniel, VERMASSEN Guy, VERNEAU Philippe, VILLARD André,

Objet de la Délibération :
**Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)
2024**

POUVOIRS :

M. EUVRARD Didier donne pouvoir à M. CITRON Olivier
M. GAURAT Hervé donne pouvoir à M. LAROCHE Pierre
M. LEOTARD Alexandre donne pouvoir à Mme PILLAVOINE Aude,
Mme PAILLOUX Patricia donne pouvoir à Mme CHARVIN Evelyne
M. RIVIERE William donne pouvoir à Mme RIVAULT Corinne
M. ROUSSEAU Pierre donne pouvoir à M. BOURGEOIS Martial

Secrétaire de séance : Mme CHARVIN Evelyne

Date de la convocation :
7 février 2024

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le
ID : 045-200079903-20240229-DELIB72024B-DE



Le Comité syndical du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) portant institution d'un débat d'orientation budgétaire,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 concernant le Débat d'Orientations Budgétaires,

Considérant l'obligation pour les établissements publics dont les groupements comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, d'établir un rapport sur les orientations budgétaires,

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat en Comité syndical qui doit être tenu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif,

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique,

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 25 janvier 2024,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

Après échanges,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire préalable au vote du budget 2024, selon le rapport annexé à la présente délibération et de sa mise en ligne sur le site internet du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, dans un délai d'un mois après son adoption, soit avant le 29 mars 2024.



Certifié conforme au registre des délibérations,
La Présidente,

Monique BEVIÈRE

Certifie exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 4 mars 2024 et de sa publication le 4 mars 2024 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).